



La lettre des Contractuels et Maîtres-Auxiliaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Sylvie BERGEON	LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP Responsable des Non-Titulaires
Abderrahim EL MOUAHID	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Elu à la CAPA des PLP
Christine MOINE-UIBER	LPO Hôtelier Gascogne à TALENCE Responsable Lycées/Collèges
Vincent FAUVEL	Collège Anatole France à CADILLAC Elu à la CAPA des certifiés
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°12
26 juin 2013



Mouvement des contractuels 2013

- Commission barème : 4 juillet 2013

Pas de commission paritaire pour l'affectation cette année :

- Affectation par le rectorat des disciplines professionnelles à partir du 19 juillet.
- Affectation par le rectorat pour les autres disciplines à partir du 19 août.

Contrat : gérer la fin d'année

Il faut vérifier la date de fin de contrat. Si celle-ci est fixée au 31 août, le revenu est garanti les mois de juillet et août. Mais le plus souvent, le contrat s'achève au 5 juillet voire même à une date antérieure. Il faut alors faire valoir les droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi **en s'inscrivant dès le premier jour qui suit la fin du contrat auprès de Pôle Emploi**. Dès réception, il faut leur remettre l'attestation employeur fournie par l'administration (en général avec la dernière fiche de paye).

Important : Le premier versement de l'ARE nécessite souvent un délai de 2 à 3 mois.

C'est une durée beaucoup trop longue pour les contractuels que l'on précarise toujours plus ! Le SE-Unsa demande un réel effort pour que les allocations chômage soient versées dès la fin du premier mois de non activité.

C'est d'ailleurs l'une des priorités à l'ordre du jour des négociations dans le cadre de l'application du protocole Fonction publique.

En cas de difficultés financières, les services sociaux des DDEN peuvent être contactés. Là aussi, il faut prendre ses dispositions le plus rapidement possible, leurs bureaux étant fermés tout le mois d'août.

Inscription concours 2013-2014

Les inscriptions aux concours externes, aux troisièmes concours, aux concours internes, aux concours réservés et aux examens professionnalisés réservés seront enregistrées **à partir du mois de septembre 2013**.

Epreuves d'admissibilité et d'admission

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu au **printemps 2014**. Les épreuves d'orales d'admission se dérouleront au mois de **juin 2014**.

Concours réservés : le SE-Unsa obtient des garanties

Le SE-Unsa a rencontré la Directrice générale des ressources humaines du ministère pour tenter de trouver des solutions aux problèmes divers rencontrés par les candidats.

Vous trouverez la lettre du Secrétaire Général du SE-UNSA en cliquant [ICI](http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article645) (<http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article645>).

Dans l'attente d'un véritable bilan de cette première session et des améliorations pour l'année prochaine, des réponses urgentes devaient être trouvées. Le ministère a affirmé que :

- Publinet ne changerait plus à partir de maintenant. Le ministère a terminé son travail sur l'éligibilité. En conséquence donc, un lauréat admis sur Publinet ne doit plus craindre de recevoir un courrier du ministère le radiant des listes. Et savourer enfin le succès !
- Les lauréats sur listes complémentaires vont être appelés à partir de cette semaine. Le MEN va en effet pourvoir le nombre de postes prévus à la base en piochant sur la liste complémentaire si la liste principale n'est pas entièrement pourvue.

Bilan concours réservés et examens professionnalisés session 2013 Académie de Bordeaux

Les résultats des CAPES réservés, hors ceux d'histoire géo qui sont attendus le 2 juillet, donnent 38 admis. Le plus gros contingent de reçus est en anglais avec 15 lauréats, suivent les maths avec 8 lauréats. Documentation, lettres modernes et arts plastiques ont 4 lauréats chacun. 1 admis en SVT, 1 en SII Informatique numérique, 1 en espagnol.
Pas de liste complémentaire.

Pour les examens professionnalisés, le total est de 58 admis.

- Biotechnologies santé environnement : 8 (dont 1 en liste complémentaire)
- Génie Industriel Bois 8 : (dont 1 en liste complémentaire)
- Arts appliqués option design : 6
- Eco gestion vente : 6 (dont 2 en liste complémentaire)
- Horticulture : 5 (dont 2 en liste complémentaire)
- Génie Méca maintenance véhicules : 5

Quelques disciplines d'enseignement professionnel ont 1 ou 2 admis.

Pour l'enseignement général :

- Lettres-histoire : 2
- Lettres-anglais : 2
- Lettres-espagnol : 2
- Maths-sciences : 3

Le CAPET réservé a 6 admis :

- Div. Techno : 4 (dont 1 en liste complémentaire)
- Informatique numérique : 1
- Arts appliqués option design : 1

Le CAPEPS réservé a 6 admis dont 1 en liste complémentaire.

Certifications de langues et d'informatique

Dans l'attente de la parution du décret reportant l'exigence du CLES2 et du C2i2e, le ministère a adressé un courrier aux Recteurs et aux Directeurs académiques.

Extrait :

« Un projet de décret, dont la publication interviendra avant le 1er septembre 2013, prévoit que les lauréats des sessions de concours [de la session 2012, de la session 2013 et de la session dite exceptionnelle 2013-2] disposeront d'un délai de trois ans à compter de leur titularisation pour obtenir le CLES et le C2i. Ils pourront donc être titularisés nonobstant

l'absence de détention des certificats. Ils seront cependant tenus de suivre, dans un délai de trois ans à compter de cette date, les actions de formations mises en oeuvre en vue de la préparation de ces qualifications et de se présenter aux certifications correspondantes. »

Les lauréats des concours réservés ne sont pas concernés. Le CLES et le C2i2e ne sont pas requis.

Ces certifications ne seront plus exigées à compter de la session 2014 (nouveau concours). Il est prévu dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation, d'intégrer l'exigence de ces pré-requis aux contenus des formations universitaires devant conduire à la délivrance du Master MEEF. Atteindre le niveau B2 en langue et valider la certification en informatique seront donc des conditions à l'obtention du Master. Les lauréats des disciplines pour lesquels aucun Master n'est proposé se verront proposer une formation dans ces domaines à l'ESPE.

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>